



☎ 02 38 92 40 72

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS
E.Mail : mairie@noyers45.fr

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le

ID : 045-214502304-20231121-N211123-AR

S²LOW

ARRETE
MUNICIPAL
DETERMINANT LES MODALITES
DE NUMEROTAGE DES VOIES
(Révision au 01-11-23)

N° 21-11-2023

Le Maire de la commune de Noyers (45260) :

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 26/2023 en date du 22 juin 2023 du Conseil Municipal validant le principe de procéder au nommage des voies de la commune, et autorisant l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté n°04-07-23 du 20/07/23 déterminant les modalités de numérotage des voies comprenant l'annexe « liste des adresses postales – Juillet 2023 »,

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste des adresses postales annexée à l'arrêté N° 04-07-23 du 20/07/23 déterminant les modalités de numérotage des voies est révisée.

Article 2 :

La liste des adresses postales se trouve révisée pour les raisons suivantes :

- Pour les particuliers, objet initial de l'arrêté de numérotage :
 - Ajout complément d'adresse « La Grange des Champs », page 6
 - 5 Impasse du Clos du Prieuré, page 6

- Pour les professionnels, certaines adresses complémentaires accordées, en particulier pour la fibre, sont également demandées pour l'usage d'une adresse postale, il s'agit :
 - 6 Chemin de la Haute Comèze, page 5
 - 4 Chemin des Ruez, page 6
 - 5 Route de la Masure, page 7
 - 72 Route de Rougemont, page 8

Article 3 :

L'annexe jointe au présent arrêté intègre les modifications et ajouts précisés à l'article 2 et vient annuler et remplacer la liste établie en juin 2023.

Article 4 :

Les nouvelles attestations d'adresse postale seront à notifier aux intéressés.

Article 5 :

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet Cadastre.

Fait à Noyers, le 21 novembre 2023.

Le Maire,
Maire-Annick MARCEAUX

